



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

BUDGET

20

AVEC PLAN INTÉGRÉ
DES TÂCHES ET DES
FINANCES 2027-2029
DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

26

1 A + T
AUTORITÉS ET TRIBUNAUX

TOME 2

IMPRESSUM

RÉDACTION

Administration fédérale des finances

Internet : www.efv.admin.ch

DISTRIBUTION

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne

www.publicationsfederales.admin.ch

N° d'art. 601.200.26.1F

SOMMAIRE

TOME 1	A RAPPORT SUR LE BUDGET AVEC PITF APERÇU DES CHIFFRES RÉSUMÉ
	B EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES
	C GESTION DES FINANCES
	D COMPTES SPÉCIAUX ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX
	E ARRÊTÉS FÉDÉRAUX
TOME 2	F BUDGET AVEC PITF DES UNITÉS ADMINISTRATIVES AUTORITÉS ET TRIBUNAUX DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'ÉNERGIE ET DE LA COMMUNICATION

TABLE DES MATIÈRES

BUDGET AVEC PITF DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

1	AUTORITÉS ET TRIBUNAUX	3
101	ASSEMBLÉE FÉDÉRALE	7
103	CONSEIL FÉDÉRAL	13
104	CHANCELLERIE FÉDÉRALE	15
105	TRIBUNAL FÉDÉRAL	25
107	TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL	31
108	TRIBUNAL ADMINISTRATIF FÉDÉRAL	39
109	AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DU MINISTÈRE PUBLIC DE LA CONFÉDÉRATION	45
110	MINISTÈRE PUBLIC DE LA CONFÉDÉRATION	49
111	TRIBUNAL FÉDÉRAL DES BREVETS	55

ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Recettes courantes	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0
Dépenses courantes	117,5	121,0	119,1	-1,6	119,1	119,1	119,4	-0,3
Dépenses propres	117,5	121,0	119,1	-1,6	119,1	119,1	119,4	-0,3
Autofinancement	-117,4	-121,0	-119,1	1,6	-119,0	-119,0	-119,3	0,3
Résultat annuel	-117,4	-121,0	-119,1	1,6	-119,0	-119,0	-119,3	0,3

COMMENTAIRE

L'Assemblée fédérale est soutenue par les Services du Parlement (SP) dans l'exercice de ses attributions. Les SP planifient et organisent les sessions des Chambres fédérales ainsi que les séances des commissions parlementaires. Ils se chargent des travaux de secrétariat, des travaux de traduction et de l'établissement des procès-verbaux des délibérations des conseils et des commissions. Ils conseillent les parlementaires, notamment les collèges présidentiels des conseils et des commissions, tant sur des questions de fond que sur la procédure, et fournissent au public des informations sur l'Assemblée fédérale et ses activités. Ils apportent leur soutien à l'Assemblée fédérale en ce qui concerne les relations internationales, gèrent la Bibliothèque du Parlement et fournissent aux membres des conseils des services dans les domaines de la documentation et des technologies de l'information. Ils veillent en outre à ce que l'infrastructure soit adaptée et assument de nombreuses autres tâches qui relèvent de l'administration d'un parlement.

Les dépenses des SP diminuent au total de 1,9 million par rapport au budget 2025. La baisse des dépenses s'explique principalement par la fin des travaux de la Commission d'enquête parlementaire (CEP) « Gestion par les autorités – fusion d'urgence de Credit Suisse » (1,2 mio) à la fin juin 2025 et par un transfert de crédit à la Chancellerie fédérale (ChF) pour les travaux de traduction (0,4 mio).

GP 1: SERVICES DU PARLEMENT

MANDAT DE BASE

Les SP assistent l'Assemblée fédérale dans l'exercice de ses attributions. Ils fournissent leurs prestations aux Chambres fédérales, aux présidents des conseils, à d'autres organes de l'Assemblée fédérale, aux commissions, aux délégations et aux membres des conseils ainsi qu'aux groupes parlementaires et à leurs secrétariats. En outre, ils préparent les activités que les organes de l'Assemblée fédérale accomplissent à l'étranger et organisent les visites des délégations étrangères. Ils sont aussi responsables des relations publiques du Parlement et des prestations fournies en interne (ressources humaines, finances et controlling, prestations numériques, sécurité).

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus et recettes d'investissement	0,4	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0
Charges et dépenses d'investissement	70,9	73,6	72,1	-2,0	72,1	72,1	72,3	-0,4

OBJECTIFS

	C 2024	B 2025	B 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
Organisation: préparation et organisation des séances des conseils, des commissions et des délégations						
- Les séances sont planifiées et organisées de sorte que les propositions et les décisions soient traitées et mises en œuvre efficacement (oui/non)	-	-	oui	oui	oui	oui
Numérisation du Parlement: numérisation du travail des conseils et des commissions						
- Mise en œuvre du sous-titrage des objets des conseils au moyen de l'IA (oui/non)	-	-	oui	oui	oui	oui
- Rapport sur le projet pilote de traduction simultanée des séances de commission au moyen de l'IA (délai)	-	-	30.09.	-	-	-
- Mise en œuvre de la feuille de route «priorité au numérique» (oui/non)	-	-	oui	oui	-	-
Prestations fournies aux parlementaires: mesure régulière du degré de satisfaction des parlementaires concernant les prestations des Services du Parlement						
- Réalisation d'une enquête périodique standardisée (enquête bisannuelle) (délai)	-	-	31.12.	-	31.12.	-
- Rapport sur les résultats et proposition de mesures d'optimisation correspondantes à la Délégation administrative (délai)	-	31.05.	-	31.05.	-	31.05.
Information du public: encourager la compréhension de la démocratie par la population en général et les jeunes en particulier grâce à l'amélioration des connaissances sur le Parlement						
- Évolution de la portée de parl.ch et des canaux des réseaux sociaux (followers sur Instagram et LinkedIn) (nombre)	-	-	13 000	13 250	13 500	13 800
- Création d'un centre d'information et de visites (délai)	-	-	-	31.12.	-	-

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Postes à plein temps (nombre EPT)	218	222	222	228	239	245
Collaborateurs (nombre personnes)	276	283	288	289	303	318
Jours de formation pour les collaborateurs des Services du Parlement (jours)	964	446	225	311	223	328
Proportion de femmes (%)	54	54	55	55	55	56
Proportion de femmes cadres, cl. 24-29 (%)	44	44	48	47	47	47
Proportion de femmes cadres, cl. 30-38 (%)	31	31	30	30	30	30
Communauté linguistique germanophone (%)	72	71	70	70	69	68
Communauté linguistique francophone (%)	24	25	26	26	26	27
Communauté linguistique italophone (%)	3	3	3	3	4	4
Communauté linguistique romanche (%)	1	1	1	1	1	1
Consommation de papier (nombre pages, mio)	7 693	5 240	5 076	4 491	4 432	4 008
Pages traduites (nombre)	-	5 792	6 390	5 961	6 926	7 303
Pages révisées (nombre)	-	5 371	6 430	6 031	7 038	8 224
Séances des Conseils du Parlement suisse (heures)	-	531	497	481	492	499
Séances des commissions du Parlement suisse (nombre)	-	2 180	2 556	2 302	1 968	2 446
Interventions, questions et iv. pa./iv. ct. déposées (nombre)	-	3 092	3 178	2 816	2 687	2 929
Visiteuses et visiteurs (nombre)	-	-	-	-	92 504	90 921
Visites du Palais du Parlement (nombre)	-	-	-	-	-	2 662
Nombres de vues sur parl.ch (nombre, mio)	-	-	-	-	-	4,7
Temps moyen passé sur parl.ch (minutes)	-	-	-	-	-	4,2
Followers sur Instagram et LinkedIn (nombre)	-	-	-	-	-	12 500

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus / Recettes	434	52	52	0,0	52	52	52	0,0
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	434	52	52	0,0	52	52	52	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	0	
Charges / Dépenses	117 848	121 045	119 120	-1,6	119 091	119 091	119 376	-0,3
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionn. (envel. budg.) Services du Parlement	70 865	73 577	72 102	-2,0	72 083	72 083	72 273	-0,4
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-1 475		-19	0	190	
Crédits ponctuels								
A202.0102 Parlement	46 983	47 468	47 018	-0,9	47 009	47 009	47 103	-0,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-450		-9	0	94	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
Total <i>recettes courantes</i>	434 249	52 000	52 000	0	0,0

Les revenus de fonctionnement proviennent des ventes de publications et d'articles cadeaux réalisées par le kiosque situé à l'entrée du Palais du Parlement.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) SERVICES DU PARLEMENT

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
Total	70 865 363	73 576 900	72 101 900	-1 475 000	-2,0
Charges de fonctionnement	70 865 363	73 576 900	72 101 900	-1 475 000	-2,0
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	70 865 363	73 576 900	72 101 900	-1 475 000	-2,0
Dépenses de personnel	45 619 968	47 672 200	46 807 000	-865 200	-1,8
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	25 245 395	25 904 700	25 294 900	-609 800	-2,4
<i>dont informatique</i>	16 174 091	15 483 200	15 579 700	96 500	0,6
<i>dont conseil</i>	753 207	632 900	548 400	-84 500	-13,4
Postes à plein temps (Ø)	245	253	253	0	0,0

Dépenses de personnel et équivalents plein temps

Les dépenses de personnel des SP diminuent de près de 0,9 million. Leur baisse s'explique principalement par l'achèvement des travaux de la CEP « Gestion par les autorités – fusion d'urgence de Credit Suisse ».

Les effectifs restent au niveau du budget 2025, avec 253 postes à plein temps.

Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation

Les dépenses de biens et services et les dépenses d'exploitation diminuent d'environ 0,6 million. La raison principale en est la cession de travaux de traduction à la ChF (0,4 mio). Le fait que cette dernière est amenée à traduire en français, allemand et italien un nombre croissant d'interventions parlementaires, de questions du Conseil national à l'heure des questions et d'initiatives parlementaires de même que la hausse des dépenses liées à la traduction en anglais d'autres textes du Parlement entraînent une augmentation des dépenses de biens et services. Dans le budget 2025, les ressources correspondantes étaient encore inscrites auprès de l'Assemblée fédérale et ensuite transférées à la ChF. À partir du budget 2026, elles sont systématiquement portées au budget de la ChF. Une autre diminution des dépenses de 0,2 million résulte de l'achèvement des travaux de la CEP « Gestion par les autorités – fusion d'urgence de Credit Suisse » à la fin juin 2025.

Les postes budgétaires déterminants au titre des dépenses de biens et services et des dépenses d'exploitation sont les dépenses liées à l'informatique (15,6 mio) et à l'imputation interne des prestations au sein de la Confédération pour la location de locaux (4,6 mio).

A202.0102 PARLEMENT

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
Total	46 983 106	47 467 600	47 017 900	-449 700	-0,9
Charges de fonctionnement	46 983 106	47 467 600	47 017 900	-449 700	-0,9
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	46 983 106	47 467 600	47 017 900	-449 700	-0,9
Dépenses de personnel	35 637 852	37 720 400	35 624 000	-2 096 400	-5,6
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	11 345 255	9 747 200	11 393 900	1 646 700	16,9
<i>dont conseil</i>	864 107	406 100	430 000	23 900	5,9

La réduction des dépenses de personnel de 2,1 millions résulte d'un transfert de valeurs budgétaires vers les dépenses de biens et services et les dépenses d'exploitation. Ce transfert est effectué pour améliorer la comparabilité du budget et du compte.

En conséquence, les dépenses de biens et services et les dépenses d'exploitation augmentent de 1,6 million. Cette augmentation s'explique par le transfert des dépenses de personnel susmentionné (+ 2,1 mio) ainsi que par la fin des travaux de la CEP « Gestion par les autorités – fusion d'urgence de Credit Suisse » et par le fait qu'il n'y a plus lieu de prévoir des dépenses extraordinaires pour la Conférence sur le fédéralisme et la Conférence mondiale des présidents de parlement (- 0,4 mio).

Bases légales

LF du 18.3.1988 sur les moyens alloués aux parlementaires (LMAP ; RS 171.27).

CONSEIL FÉDÉRAL

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Charges / Dépenses	12 104	13 164	13 215	0,4	13 239	13 264	13 288	0,2
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	12 104	13 164	13 215	0,4	13 239	13 264	13 288	0,2
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			52		24	25	24	

EXPOSÉ DES MOTIFS

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
Total	12 104 199	13 163 700	13 215 300	51 600	0,4
Charges de fonctionnement	12 104 199	13 163 700	13 215 300	51 600	0,4
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	12 104 199	13 163 700	13 215 300	51 600	0,4
Dépenses de personnel	9 262 915	9 694 600	9 846 300	151 700	1,6
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	2 841 284	3 469 100	3 369 000	-100 100	-2,9
<i>dont informatique</i>	200 023	250 300	250 300	0	0,0

Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent les traitements des magistrats, d'un montant de 4 314 400 francs, ainsi que les retraites versées aux magistrats, qui s'élèvent à 5 531 900 francs et augmentent de 151 800 francs par rapport au budget 2025.

Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation

Les dépenses de biens et services liées à l'informatique restent stables par rapport au budget précédent. Les prestations informatiques font l'objet d'un accord passé avec l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication et comprennent l'exploitation. Les coûts relatifs à la location des locaux utilisés par le Conseil fédéral s'établissent à 843 200 francs (montant quasi inchangé). Un montant de 30 000 francs destiné au carburant pour les véhicules du Conseil fédéral est porté au budget (identique au montant budgétisé pour 2025). Prévues à 60 800 francs en 2026, les dépenses relatives aux services financiers fournis par le Centre de services en matière de finances de l'Administration fédérale des finances restent stables.

Les dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation restantes s'élèvent à 2 184 700 francs (- 101 100 fr.). Ce montant se répartit comme suit :

– Voyages du Conseil fédéral en Suisse et à l'étranger	617 600
– Invitations du Conseil fédéral	392 700
– Départ et accréditation des ambassadeurs étrangers et Conférence des ambassadeurs	128 000
– Visites d'État	300 000
– Manifestation organisée pour le Corps diplomatique et réception de Nouvel An	90 000
– Services de l'aéroport de Zurich pour des hôtes officiels et des magistrats	250 000
– Frais forfaitaires liés à la représentation	250 000
– Dépenses de service distinctes	156 400

Bases légales

LF du 6.10.1989 concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats (RS 172.121). O de l'Assemblée fédérale du 6.10.1989 concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats (RS 172.121.1).

CHANCELLERIE FÉDÉRALE

FONCTIONS CLÉS DE LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE

- Planification, pilotage et coordination de l'activité gouvernementale ainsi que contrôle de gestion
- Pilotage et exécution de la communication du Conseil fédéral et publication des textes officiels
- Défense des droits politiques et garantie de la marche à suivre pour les élections et votations fédérales
- Fourniture de conseils au Conseil fédéral sur la direction générale de l'administration fédérale et coordination des affaires interdépartementales, notamment en matière de transformation numérique et d'informatique

FONCTIONS CLÉS DU PRÉPOSÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES ET À LA TRANSPARENCE

- Garantie de la protection de la personnalité et des droits fondamentaux des personnes ainsi que de la transparence au sein de l'administration

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Recettes courantes	0,7	1,1	0,8	-28,4	0,8	0,8	0,8	-8,0
Dépenses courantes	129,7	203,6	191,8	-5,8	262,6	265,8	264,7	6,8
Dépenses propres	129,7	203,6	191,8	-5,8	262,6	265,8	264,7	6,8
Autofinancement	-129,1	-202,5	-191,1	5,7	-261,8	-265,0	-263,9	-6,8
Résultat annuel	-129,1	-202,5	-191,1	5,7	-261,8	-265,0	-263,9	-6,8

COMMENTAIRE

La Chancellerie fédérale (ChF) est l'état-major du gouvernement, qui fait office d'interface entre ce dernier, l'administration, l'Assemblée fédérale et le grand public. Le préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT), qui dispose d'une enveloppe budgétaire propre, n'est rattaché à la ChF que sur le plan administratif.

Les recettes courantes se composent des émoluments perçus pour la légalisation de signatures sur les certificats d'exportation, les extraits du casier judiciaire et les diplômes, des émoluments facturés par le PFPDT à des particuliers pour des tâches prévues par la loi révisée sur la protection des données ainsi que de recettes distinctes. Le PFPDT a été moins sollicité que prévu initialement pour des tâches en lien avec la loi sur la protection des données, ce qui explique le montant en baisse par rapport au budget 2025.

S'élevant à 191,8 millions, les dépenses propres se composent des enveloppes budgétaires de la ChF et du PFPDT ainsi que du crédit de programme « Transformation numérique et gouvernance de l'informatique (TNI) » et du crédit de programme pour les projets de numérisation des départements. Les dépenses propres baissent de 11,8 millions au total par rapport au budget 2025 en raison des ressources budgétisées de manière centralisée pour les projets de numérisation prioritaires des départements. Il s'agit de ressources qui seront libérées en fonction des projets par le délégué TNI après une évaluation des principaux critères de qualité effectuée dans le cadre d'un examen des synergies. Le transfert des prestations de base pour le service elAM pour toute l'administration fédérale à partir de 2026 fait en revanche augmenter le crédit de programme « TNI ».

AFFAIRES CONCERNANT LES OBJECTIFS DU CONSEIL FÉDÉRAL 2026

- Rapport « Récoltes de signatures. Améliorer la sécurité » (en exécution du po. 24.3853 Schläfli) : approbation
- Rapport « Automatiser les processus et utiliser l'intelligence artificielle pour améliorer l'efficience de l'administration » (en exécution du po. 24.3582 Silberschmidt) : approbation
- Rapport « Accélérer les procédures pour les projets de numérisation de l'administration fédérale » (en exécution de la mo. 23.4005 Silberschmidt) : approbation
- Rapport « Fracture numérique. Éviter une société à deux vitesses » (en exécution des po. 23.3621 Weber et 25.3923 Tschopp) : approbation
- Rapport sur l'analyse de la situation et du contexte : prise d'acte
- Rapport relatif à l'exercice intégré 2025 : prise d'acte
- Planification générale des grands exercices pour les années 2027 à 2032 : adoption
- Rapport « Création d'une structure de collaboration entre la Confédération, la Ville et le Canton de Berne pour l'utilisation de l'espace public jouxtant le périmètre du Palais fédéral » (en exécution de la mo. 24.3041 Bureau CN) : approbation
- Mesures concernant la souveraineté numérique : prise d'acte

PROJETS 2026

- Récolte de signatures par voie électronique : projet d'ordonnance contenant des dispositions d'exécution
- Vote électronique : instauration de la mise en œuvre dans les cantons de Genève, de Lucerne et de Neuchâtel
- Plateforme du Conseil fédéral : mise en service de l'application du Conseil fédéral
- Condensé multilingue dans les langues officielles des rapports de l'administration fédérale et du Conseil fédéral (en exécution de la motion Farinelli 23.3592) : adaptation du classeur rouge et des instructions linguistiques et large information des départements sur le changement de procédure
- Mise en œuvre des mesures relatives à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'administration fédérale : début de la phase de mise en œuvre
- Service d'authentification des autorités suisses (AGOV) : utilisation de l'e-ID comme moyen de preuve d'identité et pour l'enregistrement
- Bureautique OSS (BOSS) : finalisation de la preuve de concept et décision sur la suite de la procédure

GP 1: SOUTIEN DU CONSEIL FÉDÉRAL ET À LA PRÉSIDENCE DE LA CONFÉDÉRATION

MANDAT DE BASE

La ChF conseille et assiste le Conseil fédéral dans son activité gouvernementale au moyen de procédures optimales et d'outils efficaces et coordonne ses relations avec le Parlement. Avec le concours des départements, elle élabore le programme de la législature et la planification annuelle du Conseil fédéral, vérifie en continu leur mise en œuvre et coordonne l'établissement du rapport de gestion à l'intention du Parlement. La ChF gère les processus de prise de décision au sein du Conseil fédéral, informe le public des décisions prises et veille à la publication des textes officiels. En outre, elle conseille le Conseil fédéral et la présidence de la Confédération en matière d'information et de communication et coordonne les activités d'information au niveau fédéral. Enfin, elle garantit l'exercice des droits politiques sur le plan fédéral et veille au bon déroulement des élections et votations fédérales.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus et recettes d'investissement	0,7	0,7	0,7	4,0	0,7	0,7	0,7	1,0
Charges et dépenses d'investissement	60,5	58,7	61,1	4,0	60,9	60,4	60,5	0,7

OBJECTIFS

	C 2024	B 2025	B 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
Soutien et conseil au Conseil fédéral: la ChF gère le programme de la législature et la planification annuelle ainsi que les processus décisionnels au sein du gouvernement et assure l'établissement du rapport de gestion à l'intention du Parlement						
- Adoption du rapport de gestion du Conseil fédéral (délai)	14.02.	28.02.	28.02.	28.02.	28.02.	28.02.
Information et communication: la ChF conseille le CF et la présidence de la Confédération, veille à ce que des informations claires soient fournies en temps opportun et que des textes corrects paraissent dans les délais dans les 3 langues officielles						
- Part des ordonnances publiées dans le Recueil officiel selon la procédure ordinaire au moins 5 jours avant l'entrée en vigueur (%), min.)	100	90	90	90	90	90
- Part des messages et rapports publiés dans la Feuille fédérale dans les 30 jours suivant la décision du Conseil fédéral (%), min.)	90	60	90	90	90	90
Droits politiques: la ChF garantit l'exercice des droits politiques dans les affaires fédérales et veille au bon déroulement des élections et votations fédérales						
- Bon déroulement des initiatives populaires et des référendums facultatifs (%)	100	100	100	100	100	100
- Durée moyenne du dépouillement et contrôle de la collecte des signatures; constatation de l'aboutissement des initiatives populaires (jours, max.)	30	30	30	30	30	30
- Durée moyenne du dépouillement et contrôle de la collecte des signatures; constatation de l'aboutissement des référendums (jours, max.)	10	18	18	18	18	18
Coordination des affaires interdépartementales: la ChF conseille le Conseil fédéral sur la direction générale de l'administration et assure la coordination des affaires interdépartementales						
- Contrôles de sécurité relatifs aux personnes pendant à la fin de l'année (nombre, max.)	17	30	30	30	30	30

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Affaires du Conseil fédéral traitées, sans les interventions parlementaires (nombre)	1 014	1 202	1 214	1 228	1 183	1 153
Conférences de presse effectuées au Centre de presse (nombre)	155	203	234	154	106	129
Interventions parlementaires traitées (nombre)	1 756	1 592	1 876	1 664	1 706	1 515
Référendums et initiatives populaires ayant abouti (nombre)	11	10	9	8	9	17
Actes publiés; lois/ordonnances d/f/i (nombre pages)	39 796	49 052	49 500	37 580	30 262	44 803
Traductions y c. révisions de lois d/f/i/r (nombre pages)	71 491	96 933	59 992	38 734	37 006	40 926
Rédaction législative d/f/i/r (nombre pages)	24 151	28 248	18 898	15 032	15 728	13 906

GP 2 : TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET GOUVERNANCE DE L'INFORMATIQUE

MANDAT DE BASE

Le secteur TNI de la ChF définit et gère les instruments d'aide à la coordination et à la promotion de la transformation numérique et à la gouvernance de l'informatique. Il veille, par une coordination interdépartementale, à ce que les processus d'affaires, les modèles de données, les applications et les technologies soient définis et mis en œuvre dans l'administration fédérale de manière cohérente et efficace, de sorte à produire de nouvelles possibilités et à créer des synergies. Il développe la stratégie TNI du Conseil fédéral et la stratégie Suisse numérique, coordonne leur mise en œuvre et planifie à cet effet, de concert avec les acteurs concernés, des projets de numérisation stratégiques supradépartementaux. En outre, il gère les services informatiques standard en tant que bénéficiaire centralisé, ainsi que les ressources financières centrales pour la numérisation, et pilote les programmes et projets supradépartementaux.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus et recettes d'investissement	–	–	–	–	–	–	–	–
Charges et dépenses d'investissement	21,2	23,0	21,2	-8,0	21,0	21,3	21,3	-2,0

OBJECTIFS

	C 2024	B 2025	B 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
Stratégie en matière de transf. numérique et d'informatique: le secteur TNI est responsable de la stratégie «Administration fédérale numérique»; la mise en œuvre, qui est planifiée avec les départements et les unités administratives, est coordonnée et contrôlée						
- La mise en œuvre agile est définie avec les parties prenantes au moyen d'une planification continue et d'incrément réguliers (oui/non)	oui	oui	oui	oui	oui	oui
- Le rapport de controlling de la mise en œuvre de la stratégie est porté à la connaissance du Conseil TNI (délai)	–	31.12.	31.03.	31.03.	31.03.	31.03.
Gestion des services informatiques standard (SS): le secteur TNI gère les SS en tenant compte des intérêts de toutes les parties prenantes						
- Évolution annuelle des prix des SS: différence des prix du panier des SS par rapport à l'année précédente (%, min.)	0,48	-2,00	-2,00	-2,00	-2,00	-2,00
- Comparaison des prix et des prestations des SS avec le marché (benchmarking): écart entre le panier des SS et le prix du marché (%, max.)	–	10,00	–	10,00	–	10,00
Coordination et dvlpt de la stratégie «Suisse numérique»: gestionnaire du domaine «Suisse numérique», le secteur TNI établit la stratégie correspondante. Il coordonne la mise en œuvre de cette dernière de concert avec les acteurs internes et externes						
- Les thèmes prioritaires sont fixés par le Conseil fédéral, le plan d'action «Suisse numérique» est actualisé et la publication est effectuée (délai)	13.12.	31.12.	31.12.	31.12.	31.12.	31.12.

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total des charges informatiques de la Confédération (nombre, mrd)	1,249	1,378	1,488	1,545	1,680	1,781
Part du total des charges informatiques dans les charges de fonctionnement de la Confédération (%)	11,3	11,7	13,2	12,4	13,9	14,7
Part des services standard dans le total des charges informatiques de la Confédération (%)	21,3	19,1	18,1	17,0	17,1	14,8
Investissements informatiques de la Confédération (CHF, mio)	79,8	89,5	73,5	110,9	136,5	130,4
API disponibles concernant les prestations de l'administration fédérale (nombre)	–	–	–	19	24	26

GP 3 : PRÉPOSÉ FÉDÉRAL À LA PROTECTION DES DONNÉES ET À LA TRANSPARENCE

MANDAT DE BASE

Le PFPDT assume d'une part les activités de conseil, de surveillance et d'information visant à assurer la protection de la personnalité et des droits fondamentaux des personnes qui font l'objet d'un traitement de données. Il remplit d'autre part des tâches de conseil, d'information et d'exécution lors de procédures de médiation en vue de garantir la transparence de l'administration, notamment en donnant accès à des documents officiels. Le PFPDT travaille conjointement avec des autorités cantonales et internationales et siège dans des commissions nationales et internationales de développement de la protection des données et du principe de la transparence.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus et recettes d'investissement	0,0	0,4	0,1	-86,8	0,1	0,1	0,1	-39,7
Charges et dépenses d'investissement	8,5	8,4	9,1	8,6	9,1	8,9	9,0	1,7

OBJECTIFS

	C 2024	B 2025	B 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
Information: le PFPDT sensibilise et informe le public notamment grâce à une présence active dans les médias, à des publications, à sa participation à différentes manifestations et au développement d'outils de sensibilisation						
- Publication du rapport d'activités annuel, avec conférence de presse (oui/non)	oui	oui	oui	oui	oui	oui
- Contributions à des pages Internet (nombre, min.)	105	100	100	100	100	100
Surveillance: le PFPDT effectue des contrôles systématiques en vue d'assurer le respect et la mise en œuvre concrète de la protection des données						
- Part des examens des faits effectués correspondant à la planification annuelle actuelle (% , min.)	70	70	70	70	70	70
Médiation: le PFPDT mène les procédures de médiation						
- Part des demandes en médiation réglées / reçues (% , min.)	78	90	90	90	90	90

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Demandes des médias et demandes de conseil (nombre)	3 567	3 975	3 908	3 445	4 494	4 631
Procédure de médiation LTrans (nombre)	132	82	149	129	132	202
Examens des faits (nombre)	15	13	13	12	12	8
Prises de position dans le cadre de la consultation des offices (nombre)	428	405	481	383	314	279

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus / Recettes	747	1 058	757	-28,4	757	757	757	-8,0
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionn. (envel. budg.) Chancellerie fédérale	747	1 058	757	-28,4	757	757	757	-8,0
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			-301		0	0	0	
Charges / Dépenses	129 816	203 581	191 834	-5,8	262 600	265 775	264 695	6,8
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionn. (envel. budg.) Chancellerie fédérale	81 706	81 736	82 245	0,6	81 913	81 669	81 755	0,0
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			508		-332	-245	87	
A200.0002 Charges fonctionn. (envel. budg.) Prép. protection données	8 512	8 377	9 094	8,6	9 124	8 949	8 953	1,7
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			717		30	-175	4	
Crédits ponctuels								
A202.0182 Transformation numérique et gouvernance de l'informatique	39 598	40 348	67 680	67,7	93 947	100 859	104 748	26,9
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			27 332		26 266	6 912	3 889	
A202.0197 Crédit de programme pour des projets de numérisation des dép	-	73 120	32 815	-55,1	77 616	74 299	69 239	-1,4
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			-40 306		44 802	-3 318	-5 060	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) CHANCELLERIE FÉDÉRALE

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
Total <i>recettes courantes</i>	746 702	1 057 700	757 000	-300 700	-28,4

Les revenus de fonctionnement de la ChF proviennent des émoluments perçus pour la légalisation de certificats d'exportation, d'extraits du casier judiciaire et de diplômes, des émoluments facturés par le PFPDT à des particuliers pour des prestations de service en lien avec la mise en œuvre de la loi révisée sur la protection des données ainsi que d'autres recettes (location d'un logement de service et de places de stationnement).

Le PFPDT a été moins sollicité que prévu initialement pour des tâches payantes en lien avec la mise en œuvre de la loi révisée sur la protection des données, de sorte que les recettes inscrites au budget 2026 sont plus basses que celles inscrites au budget précédent.

Bases légales

LF du 25.9.2020 sur la protection des données (LPD ; RS 235.1), art. 59. O du 31.8.2022 sur la protection des données (OPDo ; RS 235.11), art. 44. O du 29.10.2008 sur l'organisation de la Chancellerie fédérale (Org ChF ; RS 172.210.10). O du 10.9.1969 sur les frais et indemnités en procédure administrative (RS 172.041.0). O générale du 8.9.2004 sur les émoluments (OGEmol ; RS 172.041.1).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) CHANCELLERIE FÉDÉRALE

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
Total	81 705 965	81 736 400	82 244 800	508 400	0,6
Charges de fonctionnement	81 705 965	81 736 400	82 244 800	508 400	0,6
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	81 705 965	81 736 400	82 244 800	508 400	0,6
Dépenses de personnel	53 189 869	53 555 400	54 696 300	1 140 900	2,1
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	28 516 097	28 181 000	27 548 500	-632 500	-2,2
<i>dont informatique</i>	15 491 668	14 511 300	13 369 900	-1 141 400	-7,9
<i>dont conseil</i>	39 481	169 400	179 500	10 100	6,0
Postes à plein temps (Ø)	272	279	285	6	2,2

Dépenses de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les dépenses de personnel inscrites au budget augmentent de 1,1 million par rapport au budget précédent notamment pour renforcer la transformation numérique dans les départements (par ex. sous forme de contribution à la mise en œuvre de la stratégie Administration fédérale numérique ou à la mise en place d'un centre d'expertise pour l'informatique en nuage et l'intelligence artificielle ; total 3 EPT) et en raison de la hausse de 1,6 EPT en lien avec la centralisation des services linguistiques anglais à la ChF qui fera l'objet d'une compensation au titre des charges de biens et services. Les EPT étant des valeurs moyennes, ils ne sont pas directement comparables à l'évolution des dépenses de personnel.

Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation

Les dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation baissent de 0,6 million au total par rapport au budget précédent. Les dépenses informatiques prévues sont plus basses (- 1,1 mio) et le montant prévu pour 1,6 EPT dans le cadre de la centralisation des services linguistiques anglais sera compensé sur les dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation (- 0,3 mio). Par ailleurs, les prestations de service externes augmentent en raison d'un transfert sans incidence budgétaire effectué par les Services du Parlement en lien avec des prestations linguistiques (+ 0,4 mio).

Les *dépenses de biens et services liées à l'informatique* reculent de 1,1 million par rapport au budget précédent. Elles sont destinées pour 60 % à l'exploitation et à l'entretien. Au total, 3,7 millions sont ainsi consacrés à l'infrastructure des postes de travail, y compris la gestion des affaires, 1,2 million, à l'infrastructure de la gestion de portefeuilles et de projets dans SAP et 3,2 millions, aux plus de 20 applications. Les 40 % restants sont consacrés aux projets et au développement continu des systèmes. Une grande partie des fonds est consacrée au développement continu des applications dans le domaine de la communication (1,5 mio), du système de production et de publication des publications officielles (0,8 mio), des applications pour la planification et l'organisation des séances du Conseil fédéral ainsi que des processus supradépartementaux correspondants, des droits politiques (1,3 mio) et à la mise en œuvre de la stratégie Administration fédérale numérique (1,4 mio). Les dépenses de biens et services liées à l'informatique régressent principalement en raison du transfert unique, inscrit au budget 2025, de l'Office fédéral des constructions et de la logistique pour des processus de soutien.

Les *dépenses de conseil* restent pratiquement inchangées.

Les autres dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation progressent de 0,1 million pour atteindre 13,9 millions. Les dépenses de location et d'exploitation des immeubles s'élèvent à 7,9 millions au total. Les prestations de service externes constituent également un poste de dépenses important, avec 4,4 millions ; ce crédit permet notamment de financer les prestations de l'agence Keystone-ATS, les enquêtes et les analyses réalisées après les votations fédérales, les traductions externes ainsi que la production de vidéos consacrées aux objets soumis aux votations populaires et de vidéos en langue des signes. Les dépenses d'exploitation restantes, soit 1,7 million, comprennent les taxes postales et les frais de port, les fournitures de bureau et les imprimés, les frais et autres dépenses.

A200.0002 CHARGES FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) PRÉP. PROTECTION DONNÉES

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
Total	8 511 816	8 376 600	9 093 900	717 300	8,6
Charges de fonctionnement	8 511 816	8 376 600	9 093 900	717 300	8,6
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	8 511 816	8 376 600	9 093 900	717 300	8,6
Dépenses de personnel	7 478 145	7 338 900	7 885 900	547 000	7,5
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	1 033 671	1 037 700	1 208 000	170 300	16,4
<i>dont informatique</i>	503 786	551 700	740 800	189 100	34,3
<i>dont conseil</i>	40 500	–	–	–	–
Postes à plein temps (Ø)	39	40	43	3	7,5

Dépenses de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les dépenses de personnel augmentent de 0,5 million en raison des ressources supplémentaires liées au domaine de la loi sur la transparence (LTrans) pour financer 2 EPT de durée indéterminée et 1 EPT pour une durée de deux ans afin de répondre au nombre croissant de demandes en médiation. Les dépenses de personnel représentent 87 % des charges de fonctionnement.

Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation

Les dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation augmentent de 0,2 million en raison de dépenses informatiques plus élevées en lien avec les applications spécialisées (portails d'annonce). Le déploiement du nouveau modèle de production de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication entraîne, d'un côté, une réduction des coûts liés aux services standard, et, de l'autre, une hausse dans le domaine des applications spécialisées.

A202.0182 TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET GOUVERNANCE DE L'INFORMATIQUE

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
Total	39 598 472	40 348 200	67 680 400	27 332 200	67,7
Charges de fonctionnement	39 598 472	40 348 200	67 680 400	27 332 200	67,7
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	39 598 472	40 348 200	67 680 400	27 332 200	67,7
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	39 598 472	40 348 200	67 680 400	27 332 200	67,7
<i>dont informatique</i>	39 568 410	40 348 200	67 680 400	27 332 200	67,7

Le présent crédit de programme comprend les ressources pour les services informatiques standard à hauteur de 55,9 millions au total, les ressources nécessaires à la consolidation de l'informatique pour les sites Internet de l'administration fédérale à hauteur de 1,3 million et les réserves informatiques centrales de 10,5 millions (notamment 7,8 mio pour les projets pilotes de transformation numérique et 2,4 mio pour la réserve informatique de la Confédération).

L'augmentation des dépenses par rapport au budget précédent est notamment due au fait que les prestations de base pour le système de gestion des accès et des autorisations de l'administration fédérale (eIAM, + 22 mio) sont désormais centralisées au secteur TNI de la ChF alors qu'elles étaient auparavant imputées aux départements et aux unités administratives.

Les projets ci-après seront notamment réalisés en 2026 pour consolider, moderniser et développer les services informatiques standard : le développement de la solution centrale IAM (gestion des identités et des accès) pour les applications de cyberadministration de la Confédération, le développement des services de signature de la Confédération et la garantie des versions du portefeuille de services de signature, le projet de téléphonie hybride, le développement du service standard GEVER ainsi que la mise en œuvre du service d'authentification des autorités suisses (AGOV). Les fonds destinés aux projets concrets des services informatiques standard seront définitivement alloués au second semestre 2025 lorsque l'ordre de priorités aura été défini.

Bases légales

O du 2.4.2025 sur la numérisation (ONum ; RS 172.019.1), art. 44.

Remarques

Crédits d'engagement en cours « Programme de consolidation de l'informatique pour les sites Internet de la Confédération (service standard WEB) » (AF du 13.12.2018 ; V0310.00), « Phase pilote de l'infrastructure sûre e-ID et portefeuille électronique » (AF du 15.6.2023 ; V0386.00), voir compte d'État 2024, tome 1A, ch. D2.

A202.0197 CRÉDIT DE PROGRAMME POUR DES PROJETS DE NUMÉRISATION DES DÉP

CHF	C	B	B	val. abs.	Δ 2025-26 %
	2024	2025	2026		
Total dépenses courantes	-	73 120 200	32 814 700	-40 305 500	-55,1

Le crédit de programme comprend les ressources budgétisées de manière centralisée pour les projets prioritaires de numérisation de la ChF et des départements. Il vise à développer de grands projets de numérisation qui auront des effets importants, à modifier techniquement ou à remplacer des systèmes en place et à poursuivre le travail de normalisation.

L'accent est mis sur de grands projets supradépartementaux tels que l'e-ID, la création d'un Swiss Government Cloud, les aménagements techniques de Schengen / Dublin ou encore l'avancement du numérique et de la normalisation.

Les ressources seront libérées en fonction des projets par le délégué TNI après une évaluation des principaux critères de qualité, effectuée dans le cadre d'un examen des synergies.

Le montant porté au budget 2026 est inférieur de 39,3 millions à celui inscrit au budget précédent en raison des ressources transférées après l'examen des synergies.

Bases légales

O du 2.4.2025 sur la numérisation (ONum ; RS 172.019.7), art. 44.

TRIBUNAL FÉDÉRAL

FONCTIONS CLÉS

- Exercice de l'autorité judiciaire suprême de la Confédération en vertu de la Constitution
- Garantie de l'État de droit ; garantie de l'unité, de la sécurité et du développement du droit appliqué en Suisse

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Recettes courantes	21,0	19,5	20,1	3,3	19,9	22,6	22,6	3,8
Dépenses courantes	114,1	119,9	123,2	2,8	125,8	126,5	126,7	1,4
Dépenses propres	114,1	119,9	123,2	2,8	125,8	126,5	126,7	1,4
Autofinancement	-93,1	-100,4	-103,0	-2,6	-105,9	-103,8	-104,1	-0,9
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	-0,3	-0,3	-0,4	-45,2	-0,5	-0,6	-0,7	-29,7
Résultat annuel	-93,4	-100,7	-103,4	-2,7	-106,4	-104,5	-104,9	-1,0
Dépenses d'investissement	0,3	0,4	0,5	21,5	0,4	0,4	0,4	1,2

COMMENTAIRE

Le Tribunal fédéral (TF) statue en sa qualité d'autorité judiciaire suprême dans les domaines du droit public, du droit civil, de l'exécution forcée (loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite [LP]) et dans les affaires de droit pénal. Il exerce également la surveillance administrative sur les tribunaux fédéraux de première instance.

En raison principalement de la hausse des contributions financières versées par les cantons pour le projet Justitia 4.0, les recettes augmentent de 0,6 million dans le budget 2026 puis varient légèrement durant toute la période de planification (avec une légère baisse prévue en 2027 puis une forte hausse dès 2028).

Les dépenses couvrent les coûts relatifs aux juges, au personnel et aux infrastructures qui sont nécessaires afin de liquider dans un délai raisonnable les affaires de l'ensemble du TF.

Le budget 2026 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2027-2029 augmente de 2,8 % par rapport au budget précédent. Si les effectifs demeurent inchangés pour l'année 2026, un projet de collaboration avec l'Office fédéral de la police (fedpol) pour la prise en charge de l'ensemble de la sécurité des sites de Lausanne et de Lucerne engendre des moyens financiers supplémentaires (pour 2,4 mio en 2026), qui augmenteront encore dès 2027 pour se monter à 4,3 millions par année. Les dépenses relatives au projet de dématérialisation de la justice (Justitia 4.0) augmentent en 2026 (de 1,0 mio pour atteindre 9,3 mio) et subiront une nouvelle hausse (de 0,7 mio) pour le reste de la période de la planification (une somme de 10,0 mio est prévue pour les années 2027 à 2029).

PROJETS 2026

- Justitia 4.0 : poursuite d'essais pilote de la plateforme d'échange justitia.swiss jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les plateformes de communication dans le domaine judiciaire (LPCJ)
- Justitia 4.0 : poursuite d'essais pilote de l'application dossier judiciaire électronique et mise en place de l'infrastructure d'exploitation de cette application
- Justitia 4.0 : appui des autorités judiciaires cantonales en matière de gestion du changement, en particulier en vue de la mise en vigueur de la LPCJ
- eDossier TF (dématérialisation des procédures au TF) : finalisation de la mise en service de la circulation électronique des rapports et des projets d'arrêts dans l'ensemble des cours, ajout d'un module pour la gestion des tâches et intégration de l'accès à la plateforme justitia.swiss. Transition vers une gestion dématérialisée des dossiers
- eDossier TF (dématérialisation des procédures au TF) : essais pilote de la plateforme justitia.swiss jusqu'à l'entrée en vigueur de la LPCJ
- Intelligence artificielle : la recherche continue pour créer des modules applicatifs spécifiques au TF afin d'améliorer l'efficacité des utilisateurs dans leurs tâches quotidiennes
- GEVER / eDossier TF : projet pilote pour l'archivage électronique des affaires et des dossiers
- Remaniement du site Intranet du TF en termes de présentation (design) et de contenus : rénovation terminée

GP 1: JURISPRUDENCE DU TRIBUNAL FÉDÉRAL

MANDAT DE BASE

Garantie de l'unité, de la sécurité et du développement du droit appliqué en Suisse. Le TF statue dans des délais courts et raisonnables et de façon efficace. Les décisions du TF sont indépendantes, impartiales, conformes à la loi, bien fondées et accessibles aussi bien pour les parties que pour le public. Cela est une condition nécessaire à la cohésion sociale du pays ainsi qu'au succès de la place économique suisse.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus et recettes d'investissement	21,0	19,5	20,1	3,3	19,9	22,6	22,6	3,8
Charges et dépenses d'investissement	114,8	120,5	124,0	2,9	126,7	127,5	127,9	1,5

OBJECTIFS

	C 2024	B 2025	B 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
Volume des affaires: le TF maîtrise le volume des affaires						
- Le nombre d'affaires liquidées correspond à celui des affaires introduites (%)	98	100	100	100	100	100
- Le nombre de procédures pendantes est inférieur à 40 % des affaires introduites en cours d'année (nombre, max.)	3 775	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Transparence: la jurisprudence est transparente						
- Publication d'un nombre raisonnable d'arrêts de principe dans le recueil officiel des ATF (nombre, min.)	277	250	250	250	250	250
- Toutes les décisions finales sont publiées sur Internet, sous réserve des exceptions dûment fondées, par ex. protection des données (%)	100	100	100	100	100	100
- Un nombre raisonnable d'arrêts font l'objet d'un communiqué de presse (nombre, min.)	57	50	50	50	50	50
Délais: le TF décide dans des délais courts et raisonnables						
- La durée moyenne d'une affaire est inférieure à 150 jours (jours, max.)	195	150	150	150	150	150
- Moins de 1 % des procédures durent plus de 2 ans, sous réserve des cas suspendus (nombre, max.)	77	78	78	78	78	78
- Moins de 10 % des affaires introduites durent plus de 1 an (nombre, max.)	961	780	780	780	780	780
Confiance: la confiance en la justice est élevée						
- Satisfaction et qualité du service attestées par un sondage auprès des avocats (%), min.)	-	-	80	-	-	-
Efficience: le TF est efficient						
- Moyenne des affaires liquidées par greffier (nombre, min.)	52	60	60	60	60	60

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Affaires introduites (nombre)	7 493	7 800	7 800	7 800	7 800	7 800
Affaires liquidées (nombre)	7 349	7 800	7 800	7 800	7 800	7 800
Cas d'assistance judiciaire (nombre)	332	400	400	400	400	400
Coûts de l'assistance judiciaire (CHF)	686 632	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000
Juges (nombre)	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0
Greffiers (nombre)	143,9	153,5	153,5	153,5	153,5	153,5
Collaborateurs dans les services (nombre)	163,3	181,6	181,6	181,6	181,6	181,6
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Affaires introduites (nombre)	7 795	7 884	8 024	7 881	7 392	7 558
Affaires liquidées (nombre)	8 040	7 937	7 863	7 509	7 138	7 420
Cas d'assistance judiciaire (nombre)	360	369	345	351	369	344
Coûts de l'assistance judiciaire (CHF)	810 573	794 820	710 933	726 702	805 544	745 409
Juges (nombre)	38,0	38,0	38,0	37,6	37,3	39,0
Greffiers (nombre)	131,7	132,4	131,2	131,4	134,6	140,1
Collaborateurs dans les services (nombre)	147,6	149,0	151,5	158,9	161,9	164,2

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus / Recettes	21 029	19 465	20 113	3,3	19 913	22 613	22 613	3,8
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	21 029	19 465	20 113	3,3	19 913	22 613	22 613	3,8
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			648		-200	2 700	0	
Charges / Dépenses	114 795	120 511	124 009	2,9	126 727	127 482	127 883	1,5
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	114 795	120 511	124 009	2,9	126 727	127 482	127 883	1,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			3 498		2 718	755	401	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
Total <i>recettes courantes</i>	21 029 098	19 465 000	20 113 000	648 000	3,3

Principaux éléments :

- Émoluments judiciaires 14 500 000
- Émoluments provenant des abonnements au recueil officiel des arrêts du TF 502 000
- Émoluments administratifs 6 000
- Autres compensations 4 870 000

Les émoluments judiciaires prévus augmentent de 100 000 francs par rapport au budget 2025 et sont calculés sur la base des recettes effectives des dernières années. En raison d'un nombre d'abonnements constamment revu à la baisse ces dernières années, les émoluments pour les ventes du recueil officiel diminuent de 52 000 francs.

Les autres compensations augmentent de 600 000 francs en raison des montants facturés à divers cantons pour leurs participations financières au projet de dématérialisation de la justice (Justitia 4.0).

Les autres recettes restent inchangées.

Bases légales

LF du 17.6.2005 sur le Tribunal fédéral (LTF ; RS 173.110).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
Total	114 795 179	120 511 100	124 009 300	3 498 200	2,9
Charges de fonctionnement	114 476 821	120 116 100	123 529 300	3 413 200	2,8
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	114 178 619	119 857 100	123 153 300	3 296 200	2,8
Dépenses de personnel	88 658 044	95 111 000	94 654 500	-456 500	-0,5
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	25 520 575	24 746 100	28 498 800	3 752 700	15,2
<i>dont informatique</i>	2 447 925	2 548 100	2 616 400	68 300	2,7
<i>dont conseil</i>	6 775	47 300	50 000	2 700	5,7
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	298 203	259 000	376 000	117 000	45,2
Dépenses d'investissement	318 358	395 000	480 000	85 000	21,5
Postes à plein temps (Ø)	349	377	377	0	0,0

Dépenses de personnel et postes à plein temps

Les dépenses de personnel ont été calculées sur la base de 335,0 équivalents plein temps (EPT) de durée indéterminée (y c. 153,5 EPT pour les greffiers), de 40,0 EPT pour les juges fédéraux (dont les traitements sont régis par l'ordonnance correspondante de l'Assemblée fédérale) ainsi que des indemnités versées aux juges suppléants (qui représentent une moyenne globale d'environ 2,0 EPT), soit un total arrondi de 377 EPT. L'effectif du personnel demeure inchangé par rapport à l'année passée et les coûts sont très légèrement revus à la baisse (par suite des mesures décidées par le Parlement pour la non-compensation totale du renchérissement).

Le montant prévu pour les juges suppléants demeure identique à celui prévu en 2025.

Le montant des retraites versées aux anciens juges fédéraux est en baisse de 0,4 million par rapport au budget 2025. Cette évolution prend en compte les sommes actuellement payées ainsi que les départs obligatoires, mais n'inclut pas de marge pour les départs imprévus.

En globalité, les charges de personnel diminuent de 0,5 million par rapport au budget de l'année passée.

Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation

Le service informatique développe et exploite les installations informatiques du TF. Les *dépenses de biens et services liées à l'informatique* (y c. projets informatiques) augmentent de 68 300 francs (+ 2,7 %) afin de continuer la digitalisation des processus et de disposer d'infrastructures informatiques répondant aux besoins modernes et actuels.

Une somme de 50 000 francs est prévue dans les *dépenses de conseil*, comme en 2025.

Les *autres dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation* comprennent les principaux éléments suivants (+ 3,8 mio par rapport au budget 2025) :

— Loyers	7 411 900
— Entretien des bâtiments et services de sécurité	2 740 000
— Prestations de service de tiers	10 000 000
— Frais de procédure (y c. assistance judiciaire)	807 000
— Bibliothèque	707 000
— Taxes postales	780 000
— Pertes sur débiteurs	1 300 000

Par rapport au budget 2025, la principale augmentation concerne les services de sécurité (en hausse de 2,4 millions). Il est en effet prévu de confier la sécurité du TF (que ce soit pour les sites de Lausanne et de Lucerne) à fedpol et un projet de collaboration va voir le jour en 2026. Ce projet sera intensifié durant les années suivantes (avec des coûts prévisibles de 4,3 mio par année dès 2027).

Une somme de 10,0 millions (en hausse de 1,6 mio par rapport au budget 2025) est prévue pour divers mandats et expertises confiés à des tiers, dont la part la plus importante concerne un montant de 9,3 millions pour le projet Justitia 4.0 (dématerrialisation de la justice). Les frais de la bibliothèque sont en hausse de 111 000 francs en raison principalement de la hausse des frais d'acquisition, notamment pour les bases de données.

En raison de l'augmentation des émoluments de justice, les pertes sur débiteurs augmentent de 0,1 million en conséquence de la modification du taux de perte prévisible (9 % contre 8 % en 2025), basée sur les derniers exercices comptables.

Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif

Les amortissements des investissements sont en hausse par rapport à l'année précédente notamment du fait des investissements effectués durant les années précédentes ainsi que de ceux prévus au cours des exercices 2025 et 2026.

Dépenses d'investissement

Les investissements, dans le domaine des installations, augmentent de 75 000 francs par rapport à l'année précédente afin de procéder au remplacement de plusieurs installations (principalement des machines à rayons X pour les contrôles de sécurité).

Dans le domaine informatique, les charges d'investissement sont principalement destinées au remplacement des serveurs informatiques, des composants réseau, du stockage et de la sauvegarde des données.

Bases légales

Bases légales spécifiques pour le TF : LF du 17.6.2005 sur le Tribunal fédéral (LTF ; RS 173.110). LF du 6.10.1989 concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats (RS 172.121).

TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Jurisprudence correcte et conforme à l'État de droit
- Arrêts de première et deuxième instance concernant le droit de procédure et le droit de fond relatifs à des causes pénales fédérales et d'autres domaines que le droit attribue au Tribunal pénal fédéral (TPF)

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Recettes courantes	0,7	1,0	0,9	-13,9	0,9	0,9	0,9	-3,7
Dépenses courantes	19,5	19,5	19,9	2,3	20,8	20,8	20,8	1,7
Dépenses propres	19,5	19,5	19,9	2,3	20,8	20,8	20,8	1,7
Autofinancement	-18,7	-18,5	-19,0	-3,2	-19,9	-19,9	-19,9	-1,9
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	0,0	0,0	0,0	65,3	0,0	0,0	0,0	23,2
Résultat annuel	-18,8	-18,5	-19,0	-3,1	-19,9	-19,9	-19,9	-1,9
Dépenses d'investissement	0,0	-	-	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

Le TPF est composé de trois cours. La *Cour des affaires pénales* statue en première instance sur les actes d'accusation du Ministère public de la Confédération et sur des procédures déterminées du droit pénal administratif fédéral. La *Cour des plaintes* statue sur des recours dans le cadre de la procédure préliminaire des causes de droit pénal et de droit pénal administratif fédérales ainsi que sur les recours dans le domaine de l'entraide judiciaire internationale en matière pénale. La *Cour d'appel* statue en deuxième instance sur les appels formés contre les jugements de la Cour des affaires pénales et traite les demandes de révision.

Les dépenses propres du TPF se répartissent entre deux enveloppes budgétaires et un crédit ponctuel. La première enveloppe budgétaire (A200.0001) couvre les dépenses de la Cour des affaires pénales, de la Cour des plaintes et du Secrétariat général. La seconde (A200.0002) est destinée aux coûts directs de la Cour d'appel. Le crédit ponctuel (A202.0155) concerne les dépenses relatives aux procédures pénales des trois cours. Le TPF dispose de deux groupes de prestations, un pour la Cour des affaires pénales et la Cour des plaintes et un autre pour la Cour d'appel.

Le TPF remplit ses tâches avec un effectif d'environ 81 postes à plein temps, dont 19,3 sont occupés par les juges ordinaires. Pour 2026, environ 86 % des dépenses des deux enveloppes budgétaires seront consacrées aux dépenses de personnel. La Cour d'appel déménagera à la fin de l'année 2026 dans le nouveau bâtiment « Pretorio ». Un montant de 0,2 million a été budgété pour son équipement et, à partir de 2027, 0,85 million pour les frais de location. Le nouveau siège offre l'espace nécessaire (en particulier les salles d'audience) et tient compte des développements futurs, notamment de l'augmentation nécessaire du nombre de postes de juges.

L'introduction de Justitia 4.0 est prévue pour 2027 ; les frais d'exploitation n'ont pas encore été budgétés, car ils ne sont pas encore fixés.

PROJETS 2026

- Gestion et archivage des dossiers : compléter la remise des actes de procédure aux Archives fédérales
- Intégration Justitia 4.0 : réaliser la deuxième phase de mise en place de la nouvelle version Juris et introduire l'Application dossier judiciaire (ADJ) et la plateforme pour la communication électronique justitia.swiss
- Immeuble Pretorio : équiper le nouveau siège de la Cour d'appel

GP 1: JURISPRUDENCE DE LA COUR DES AFFAIRES PÉNALES ET DE LA COUR DES PLAINTES

MANDAT DE BASE

La Cour des affaires pénales et la Cour des plaintes du TPF traitent leurs cas dans des délais brefs et raisonnables et de manière efficiente. Les décisions sont indépendantes, impartiales, conformes à la loi, compréhensibles, bien motivées, si possible brèves ainsi qu'accessibles aux parties et au public.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus et recettes d'investissement	0,9	1,0	0,9	-13,9	0,9	0,9	0,9	-3,7
Charges et dépenses d'investissement	15,5	15,5	15,7	0,9	15,8	15,8	15,9	0,6

OBJECTIFS

	C 2024	B 2025	B 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
Volume des affaires: la Cour des affaires pénales et la Cour des plaintes maîtrisent le volume des affaires						
- Cas liquidés Cour des affaires pénales (nombre, min.)	52	65	65	65	65	65
- Cas liquidés Cour des plaintes (nombre, min.)	472	700	650	650	650	650
- Cas liquidés par rapport aux cas soumis (%), min.)	92	100	100	100	100	100
- Cas pendents par rapport aux cas soumis (%), max.)	45	30	35	35	35	35
Transparence: la jurisprudence est transparente						
- Décisions anonymisées mises à la disposition du public (%), min.)	100	99	100	100	100	100
- Décisions publiées dans le recueil annuel (%), min.)	5	3	3	3	3	3
Confiance: la confiance en la justice est élevée						
- Satisfaction des parties selon enquête (tous les 5 ans) (échelle 1 à 10)	-	-	8,0	-	-	-
Délais: la Cour des affaires pénales et la Cour des plaintes décident dans des délais courts et raisonnables						
- Liquidation en 1 an des cas Cour des affaires pénales (%), min.)	79	85	80	80	80	80
- Liquidation en 2 ans des cas Cour des affaires pénales (%), min.)	96	95	95	95	95	95
- Liquidation en 6 mois des cas Cour des plaintes (%), min.)	81	80	80	80	80	80
- Liquidation en 1 an des cas Cour des plaintes (%), min.)	94	95	95	95	95	95
Efficience: la Cour des affaires pénales et la Cour des plaintes sont efficientes						
- Cas liquidés par greffier Cour des affaires pénales (nombre, min.)	5	6	6	6	6	6
- Cas liquidés par greffier Cour des plaintes (nombre, min.)	42	65	60	60	60	60

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Cas soumis Cour des affaires pénales (nombre)	76	65	65	65	65	65
Cas soumis Cour des plaintes (nombre)	493	700	650	650	650	650
Juges Cour des affaires pénales et Cour des plaintes (nombre)	15,4	15,3	15,3	15,3	15,3	15,3
Greffiers Cour des affaires pénales et Cour des plaintes (nombre)	22,0	22,0	22,0	22,0	22,0	22,0
Collaborateurs Cour des affaires pénales, Cour des plaintes et services (nombre)	26,9	27,0	27,0	27,0	27,0	27,0
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cas soumis Cour des affaires pénales (nombre)	73	77	63	55	57	50
Cas soumis Cour des plaintes (nombre)	703	822	786	724	541	575
Juges Cour des affaires pénales et Cour des plaintes (nombre)	14,7	14,1	14,4	14,6	15,0	15,4
Greffiers Cour des affaires pénales et Cour des plaintes (nombre)	20,8	20,2	23,0	23,2	23,6	23,5
Collaborateurs Cour des affaires pénales, Cour des plaintes et services (nombre)	22,6	24,0	24,8	25,4	26,5	27,1

GP 2 : JURISPRUDENCE DE LA COUR D'APPEL

MANDAT DE BASE

La Cour d'appel du TPF traite ses cas d'appel et de révision dans des délais brefs et raisonnables et de manière efficiente. Les décisions sont indépendantes, impartiales, conformes à la loi, compréhensibles, bien motivées, si possible brèves ainsi qu'accessibles aux parties et au public.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus et recettes d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges et dépenses d'investissement	3,4	3,4	3,6	7,2	4,3	4,3	4,3	6,1

OBJECTIFS

	C 2024	B 2025	B 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
Volume des affaires: la Cour d'appel maîtrise le volume des affaires						
- Cas liquidés Cour d'appel (nombre, min.)	58	50	50	50	50	50
- Cas liquidés par rapport aux cas soumis (% , min.)	116	100	100	100	100	100
- Cas pendents par rapport aux cas soumis (% , max.)	48	30	30	30	30	30
Transparence: la jurisprudence est transparente						
- Décisions anonymisées mises à la disposition du public (% , min.)	100	99	100	100	100	100
- Décisions publiées dans le recueil annuel (% , min.)	14	3	10	10	10	10
Confiance: la confiance en la justice est élevée						
- Satisfaction des parties selon enquête (tous les 5 ans) (échelle 1 à 10)	-	-	8,0	-	-	-
Délais: la Cour d'appel décide dans des délais courts et raisonnables						
- Liquidation en 1 an des cas Cour d'appel (% , min.)	90	90	90	90	90	90
- Liquidation en 2 ans des cas Cour d'appel (% , min.)	98	95	95	95	95	95
Efficience: la Cour d'appel est efficiente						
- Cas liquidés par greffier Cour d'appel (nombre, min.)	7	7	7	7	7	7

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Cas soumis Cour d'appel (nombre)	50	50	50	50	50	50
Juges Cour d'appel (nombre)	4,4	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
Greffiers Cour d'appel (nombre)	8,0	7,5	7,5	7,0	7,0	7,0
Collaborateurs Cour d'appel (nombre)	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cas soumis Cour d'appel (nombre)	-	46	54	54	37	52
Juges Cour d'appel (nombre)	-	3,1	3,4	3,5	3,3	4,7
Greffiers Cour d'appel (nombre)	-	3,5	4,8	6,2	6,1	7,2
Collaborateurs Cour d'appel (nombre)	-	3,2	3,2	3,8	3,6	3,4

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus / Recettes	862	1 049	903	-13,9	903	903	903	-3,7
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	862	1 049	903	-13,9	903	903	903	-3,7
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			-146		0	0	0	
Charges / Dépenses	19 667	19 516	19 948	2,2	20 768	20 768	20 838	1,7
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionn. (envel. budg.) Tribunal pénal fédéral	15 498	15 531	15 664	0,9	15 815	15 815	15 885	0,6
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			133		151	0	70	
A200.0002 Charges de fonctionn. (envel. budg.) Cour d'appel	3 416	3 391	3 634	7,2	4 303	4 303	4 303	6,1
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			243		669	0	0	
Crédits ponctuels								
A202.0155 Procédure pénale	753	595	650	9,3	650	650	650	2,3
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			55		0	0	0	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	B	val. abs.	Δ 2025-26 %
	2024	2025	2026		
Total <i>recettes courantes</i>	861 750	1 049 000	903 000	-146 000	-13,9

Dont :

- Émoluments judiciaires 825 000
- Autres recettes (location de places de stationnement, etc.) 78 000

Bases légales

CPP (RS 312.0), art. 422 à 428. LF du 19.3.2010 sur l'organisation des autorités pénales (LOAP ; RS 173.71), art. 73 et 75.

Remarques

Cette enveloppe budgétaire réunit toutes les recettes du TPF. Les montants budgétisés correspondent à la valeur moyenne des recettes inscrites dans les comptes des quatre dernières années.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
Total	15 497 982	15 530 900	15 664 300	133 400	0,9
Charges de fonctionnement	15 481 238	15 530 900	15 664 300	133 400	0,9
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	15 441 591	15 516 500	15 659 300	142 800	0,9
Dépenses de personnel	13 365 640	13 329 600	13 402 300	72 700	0,5
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	2 075 951	2 186 900	2 257 000	70 100	3,2
<i>dont informatique</i>	459 398	546 900	592 500	45 600	8,3
<i>dont conseil</i>	11 646	4 700	5 000	300	6,4
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	39 647	14 400	5 000	-9 400	-65,3
Dépenses d'investissement	16 744	-	-	-	-
Postes à plein temps (Ø)	64	65	65	0	0,0

Dépenses de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les dépenses pour les juges ordinaires (15,3 EPT), pour les juges suppléants (0,2 EPT) et pour les collaborateurs de la Cour des affaires pénales, de la Cour des plaintes et du Secrétariat général (49,2 EPT) sont supérieures de 72 700 francs à celles du budget précédent (+ 0,5 %), alors que le nombre d'EPT reste inchangé.

Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation

Les dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation augmentent de 70 100 francs (+ 3,2 %) en raison des projets « *Gestion et archivage des dossiers* » et « *Intégration Justitia 4.0* », pour lesquels 200 000 francs sont budgétés. Un montant de 1 124 000 francs est prévu pour la location du bâtiment utilisé par les trois cours et le Secrétariat général.

Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif

Les amortissements concernent les investissements dans le mobilier du siège du TPF.

A200.0002 CHARGES DE FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) COUR D'APPEL

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
Total	3 416 108	3 390 900	3 633 900	243 000	7,2
Charges de fonctionnement	3 416 108	3 390 900	3 633 900	243 000	7,2
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	3 416 108	3 390 900	3 633 900	243 000	7,2
Dépenses de personnel	3 276 240	3 254 200	3 278 800	24 600	0,8
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	139 868	136 700	355 100	218 400	159,8
<i>dont informatique</i>	96 385	99 000	97 100	-1 900	-1,9
<i>dont conseil</i>	8 737	4 700	5 000	300	6,4
Postes à plein temps (Ø)	17	16	16	0	0,0

Dépenses de personnel et EPT

Les dépenses pour les juges ordinaires (4,0 EPT), pour les juges suppléants (0,4 EPT) et pour les collaborateurs (11,5 EPT) sont de 24 600 francs supérieures au budget précédent (+ 0,8 %). Les EPT restent inchangés.

Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation

Les dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation augmentent de 220 000 francs pour l'équipement du nouveau siège de la Cour d'appel (projet « *Immeuble Pretorio* »).

Remarques

Cette enveloppe budgétaire comprend les dépenses de la Cour d'appel et, à partir de 2027, 850 000 francs pour la location des nouveaux locaux. Les dépenses des services généraux sont comprises dans l'enveloppe budgétaire A200.0001.

A202.0155 PROCÉDURE PÉNALE

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
Total	752 958	594 600	650 000	55 400	9,3
Charges de fonctionnement	752 958	594 600	650 000	55 400	9,3
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	752 958	594 600	650 000	55 400	9,3
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	752 958	594 600	650 000	55 400	9,3

Le crédit ponctuel couvre les divers coûts liés aux procédures pénales traitées par les trois cours du TPF, en particulier pour les mesures de sécurité, les traductions, les expertises, les indemnités de témoins, l'assistance judiciaire gratuite (pour les cas de la Cour des plaintes), les détentions et les pertes sur débiteurs.

Il ne s'agit pas des dépenses d'exploitation du TPF, mais des coûts causés directement par chaque procédure pénale. Définis par la composition de la cour correspondante, ces coûts ne peuvent être ni influencés ni prévus par la direction du TPF.

Les dépenses augmentent de 55 400 francs par rapport au budget précédent, mais restent inférieures d'environ 0,1 million par rapport au compte 2024. Cette augmentation est principalement due à la hausse des coûts liés à la sécurité.

Bases légales

CPP (RS 312.0), art. 423. LF du 19.3.2010 sur l'organisation des autorités pénales (LOAP ; RS 173.71), art. 35 à 40.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF FÉDÉRAL

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Traitement des litiges de droit administratif au niveau fédéral en tant que tribunal administratif ordinaire de la Confédération conformément à la loi sur le Tribunal administratif fédéral
- Garantie de l'État de droit et d'une jurisprudence qualitativement de haut niveau et efficace

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Recettes courantes	5,6	5,1	5,3	4,5	5,3	5,3	5,3	1,1
Dépenses courantes	93,2	99,3	103,6	4,3	103,8	104,5	103,5	1,0
Dépenses propres	93,2	99,3	103,6	4,3	103,8	104,5	103,5	1,0
Autofinancement	-87,5	-94,2	-98,2	-4,3	-98,5	-99,1	-98,1	-1,0
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	0,0	-0,1	-0,4	-264,2	-0,4	-0,4	-0,1	0,0
Résultat annuel	-87,6	-94,3	-98,6	-4,5	-98,9	-99,5	-98,2	-1,0
Dépenses d'investissement	0,1	–	–	–	–	–	–	–

COMMENTAIRE

Le Tribunal administratif fédéral (TAF) examine la conformité des décisions rendues par des autorités fédérales, des entreprises liées à la Confédération ainsi que des recours contre certaines décisions des gouvernements cantonaux. Dans environ un quart des affaires, il statue comme autorité précédant le Tribunal fédéral ; pour le reste, il statue définitivement. Il exerce la surveillance administrative des commissions fédérales d'estimation et de leur présidence et gère leur comptabilité.

Les dépenses couvrent les honoraires des juges, les coûts de personnel et les coûts d'infrastructure nécessaires pour assurer la liquidation dans un délai raisonnable des affaires portées devant le TAF. Globalement, le budget 2026 prévoit une augmentation des dépenses de 4,2 millions par rapport au montant prévu pour 2025. La hausse concerne les dépenses de personnel (+ 3,3 mio) ainsi que les dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation (+ 1,0 mio). Cette évolution tient essentiellement à un surcroît important de travail dû au nombre constamment élevé de recours dans le domaine de l'asile, qui est notamment lié au renforcement des effectifs de personnel de l'autorité inférieure (Secrétariat d'État aux migrations, SEM).

Les recettes au titre des émoluments sont par contre légèrement plus élevées (+ 0,2 mio), ce qui s'explique principalement par l'augmentation du nombre de dossiers liquidés ayant donné lieu à des émoluments.

Le financement du programme de transformation numérique eTAF est assuré en grande partie par le recours aux réserves affectées constituées à cette fin. Le programme a pour objectif de faire passer progressivement le fonctionnement du TAF en mode numérique et d'optimiser les processus.

Conformément à la loi sur l'expropriation (LEx), le budget du TAF intègre également les indemnités et rémunérations versées aux membres des commissions fédérales d'estimation et au personnel de leurs secrétariats. Ces dépenses sont en partie compensées par les recettes issues des émoluments.

PROJETS 2026

- JUSTITIA 4.0 : raccord à la plateforme justitia.swiss de sorte à permettre la communication et l'échange des données par voie électronique, y c. l'accès aux actes ; préparation de la conversion des documents physiques à la version numérique comme actes judiciaires valables en conformité avec les bases légales
- FAJUFI : introduction de la solution remplaçant les applications spéciales (attribution des affaires, gestion et documentation des dossiers) et de la banque des connaissances ; priorité à l'optimisation et au développement au cours de la première année d'exploitation
- Bureau de demain : développement de l'équipement informatique des postes de travail (par ex. écrans plus grands) ; équipement des salles de séance avec une infrastructure audiovisuelle permettant l'organisation efficace de réunions en mode hybride

GP 1: JURISPRUDENCE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF FÉDÉRAL

MANDAT DE BASE

Le TAF liquide les procédures avec efficience et dans un délai raisonnable. Les décisions sont de haute qualité, conformes au droit, compréhensibles et accessibles au public.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus et recettes d'investissement	5,7	5,1	5,3	4,5	5,3	5,3	5,3	1,1
Charges et dépenses d'investissement	93,4	99,4	103,9	4,5	104,3	104,9	103,6	1,0

OBJECTIFS

	C 2024	B 2025	B 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
Volume des affaires: le TAF maîtrise le volume des affaires						
- Le nombre d'affaires liquidées correspond à celui des affaires introduites (%)	87	100	100	100	100	100
- Le nombre d'affaires pendantes ne dépasse pas 65 % des affaires introduites durant l'année (nombre, max.)	6 673	5 060	5 430	5 430	5 430	5 430
Délai de liquidation: le TAF statue dans des délais raisonnables						
- La durée moyenne des affaires est inférieure à huit mois (250 jours) (jours)	249	250	250	250	250	250
- Les procédures ne durent en général pas plus de 2 ans (nombre, max.)	832	500	500	500	500	500
- Moins de 30 % des procédures durent plus de 1 an (nombre, max.)	1 573	2 330	2 500	2 500	2 500	2 500
Efficience: le TAF est efficient						
- Moyenne des affaires liquidées par greffier (nombre, min.)	36	38	38	38	38	38
Confiance: la confiance dans la justice est élevée						
- Satisfaction et qualité du service attestées par un sondage auprès des avocats (tous les 3 à 5 ans) (%), min.)	-	-	80	-	-	-
Transparence: la jurisprudence est transparente						
- Publication d'un nombre raisonnable d'arrêts dans le recueil officiel ATAF (nombre)	23	30	30	30	30	30
- À quelques exceptions près (protection de la personnalité), les décisions matérielles sont accessibles sur Internet (%)	99	99	99	99	99	99
- Les arrêts d'intérêt public font l'objet d'un communiqué de presse (nombre)	25	30	30	30	30	30

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Affaires introduites (nombre)	8 198	7 790	8 360	8 360	8 360	8 360
Affaires liquidées (nombre)	7 144	7 790	8 360	8 360	8 360	8 360
Cas d'assistance judiciaire (nombre)	380	400	450	450	450	450
Coûts de l'assistance judiciaire (CHF, mio)	0,668	0,700	0,800	0,800	0,800	0,800
Juges (nombre)	65,4	70,0	70,0	70,0	70,0	70,0
Greffiers (nombre)	204,7	214,0	229,0	229,0	229,0	229,0
Collaborateurs dans les services (nombre)	115,0	121,0	124,0	124,0	124,0	124,0

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Affaires introduites (nombre)	7 468	6 965	6 595	5 704	6 106	7 324
Affaires liquidées (nombre)	7 603	7 157	6 499	5 976	6 442	6 655
Cas d'assistance judiciaire (nombre)	928	678	613	502	426	333
Coûts de l'assistance judiciaire (CHF, mio)	1,094	0,919	0,860	0,870	0,733	0,603
Juges (nombre)	68,4	68,8	66,5	65,0	65,0	64,8
Greffiers (nombre)	202,8	199,6	192,0	192,9	192,6	193,7
Collaborateurs dans les services (nombre)	103,0	102,8	105,1	111,9	109,4	110,3

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus / Recettes	5 724	5 100	5 330	4,5	5 330	5 330	5 330	1,1
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	5 724	5 100	5 330	4,5	5 330	5 330	5 330	1,1
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			230		0	0	0	
Charges / Dépenses	93 386	99 432	103 939	4,5	104 253	104 862	103 574	1,0
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	93 386	99 432	103 939	4,5	104 253	104 862	103 574	1,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			4 508		314	609	-1 288	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
Total <i>recettes courantes</i>	5 724 043	5 100 000	5 330 000	230 000	4,5

Dont :

- Émoluments judiciaires 4 550 000
- Émoluments perçus par les commissions fédérales d'estimation 600 000
- Autres recettes (location de places de stationnement, etc.) 180 000

Les recettes des émoluments augmentent de 230 000 francs, principalement en raison du nombre croissant d'affaires liquidées donnant lieu à des émoluments. Cette progression compense la hausse des pertes sur créances irrécouvrables liée au nombre plus élevé d'affaires liquidées dans le domaine de l'asile.

Bases légales

Règlement du 21.2.2008 concernant les frais, dépens et indemnités fixés par le Tribunal administratif fédéral (FITAF ; RS 173.320.2). Règlement du 21.2.2008 sur les émoluments administratifs du Tribunal administratif fédéral (REmol-TAF ; RS 173.320.3). LF du 20.6.1930 sur l'expropriation (Lex ; RS 711). O du 19.8.2020 sur les émoluments à percevoir dans la procédure d'expropriation (RS 711.3).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
Total	93 385 998	99 431 900	103 939 400	4 507 500	4,5
Charges de fonctionnement	93 315 534	99 431 900	103 939 400	4 507 500	4,5
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	93 268 994	99 332 700	103 578 100	4 245 400	4,3
Dépenses de personnel	78 735 432	83 133 200	86 425 600	3 292 400	4,0
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	14 533 562	16 199 500	17 152 500	953 000	5,9
<i>dont informatique</i>	4 830 326	5 519 600	6 250 200	730 600	13,2
<i>dont conseil</i>	73 694	732 000	505 000	-227 000	-31,0
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	46 540	99 200	361 300	262 100	264,2
Dépenses d'investissement	70 465	-	-	-	-
Postes à plein temps (Ø)	385	405	423	18	4,4

Dépenses de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les dépenses de personnel sont budgétées sur la base de 423 EPT. Par rapport au budget 2025, les effectifs marquent une hausse correspondant à 18 EPT (+ 3,1 mio) au total. Il s'agit des postes supplémentaires prévus pour des greffiers (15 EPT) et pour le personnel administratif (3 EPT). Ce renfort est nécessaire pour maîtriser le volume des affaires en forte hausse, en raison notamment d'une nouvelle hausse des effectifs au SEM et du traitement de nouvelles matières juridiques (notamment le système d'autorisation de voyage ETIAS). Le budget 2026 prévoit ainsi 70 EPT pour les juges, 229 EPT pour les greffiers et 124 EPT pour le personnel administratif.

Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation

Les dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation augmentent de 953 000 francs (+ 5,9 %) au total par rapport au budget 2025. Les variations des dépenses en informatique (+ 730 600 fr.) et des dépenses de conseil (- 227 000 fr.) sont principalement dues au programme de numérisation eTAF et se situent dans le cadre du budget prévu par le plan financier 2026. Une grande partie des dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation imputées au programme eTAF en 2026 est financée par le biais des réserves affectées constituées à cette fin.

La hausse des autres dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation (+ 449 400 fr.) tient principalement à l'augmentation du nombre de dossiers liquidés dans le domaine de l'asile. Il s'agit pour l'essentiel des postes suivants :

– Loyers	4 111 100
– Charges d'exploitation des immeubles	533 200
– Prestations de service externes	1 200 000
– Fournitures de bureau, imprimés, etc.	616 000
– Frais de poste et d'expédition	350 000
– Pertes sur débiteurs	1 645 000
– Frais effectifs	541 000
– Autres charges d'exploitation	1 360 000

Les *prestations de service externes* comprennent 1 000 000 de francs pour les indemnités versées aux membres des commissions fédérales d'estimation.

Les *pertes sur débiteurs* augmentent de 230 000 francs. Cela s'explique par les pertes de créances dans le domaine de l'asile liées à l'augmentation du nombre de dossiers liquidés, qui sont compensées du côté des revenus par une augmentation correspondante des factures d'émoluments.

Les *frais d'avocat* liés à l'assistance judiciaire, inclus dans les *autres charges d'exploitation*, augmentent à 800 000 francs (+ 100 000 fr.) en raison de l'augmentation des affaires liquidées dans le domaine de l'asile.

Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif

Les dépenses d'amortissement concernent du petit mobilier et diverses installations mineures. S'y ajoutent à partir de 2026 des amortissements pour les frais de licence des nouvelles applications spécialisées pour le travail des cours (remplacement des applications actuelles obsolètes).

Dépenses d'investissement

Le budget 2026 ne comporte aucune dépense d'investissement. Les investissements dans le cadre du programme de transformation numérique eTAF sont financés par le biais des réserves affectées constituées à cet effet.

Bases légales

LF du 17.6.2005 sur le Tribunal administratif fédéral (LTAF ; RS 173.32). LF du 24.3.2000 sur le personnel de la Confédération (LPers ; RS 172.220.1). O du 13.12.2002 sur les juges (RS 173.711.2). O de l'Assemblée fédérale du 15.3.2024 sur les postes de juge près le Tribunal administratif fédéral (RS 173.321). LF du 20.6.1930 sur l'expropriation (Lex ; RS 711). O du 19.8.2020 sur les indemnités des commissions fédérales d'estimation (RS 711.4).

Remarques

Conformément à l'art. 5 de la LF du 20.3.2009 sur le Tribunal fédéral des brevets (LTFB ; RS 173.41), le TAF met son infrastructure et son personnel administratif à la disposition du Tribunal fédéral des brevets (TFB). Les coûts qui en résultent sont répercutés sur le TFB. Dans l'enveloppe budgétaire, un montant de 182 300 francs est pris en considération à titre de diminution des charges.

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DU MINISTÈRE PUBLIC DE LA CONFÉDÉRATION

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Surveillance permanente des activités du Ministère public de la Confédération (MPC)
- Exécution de contrôles et d'analyses axés sur les risques
- Exécution de contrôles et d'analyses spécifiques
- Surveillance et contrôle de la continuité du point de vue du personnel à la tête du MPC
- Établissement de rapports sur les cas du MPC
- Gestion des risques du MPC
- Organisation et documents de base du MPC
- Mise en œuvre par le MPC des recommandations et directives de l'Autorité de surveillance du MPC (AS-MPC)
- Nomination de procureurs extraordinaires en cas de plaintes pénales déposées à l'encontre de procureurs du MPC
- Contrôle et présentation du budget et du compte d'État du MPC

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Recettes courantes	0,0	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses courantes	1,4	1,7	1,6	-2,2	1,6	1,6	1,6	-0,6
Dépenses propres	1,4	1,7	1,6	-2,2	1,6	1,6	1,6	-0,6
Autofinancement	-1,4	-1,7	-1,6	2,2	-1,6	-1,6	-1,6	0,6
Résultat annuel	-1,4	-1,7	-1,6	2,2	-1,6	-1,6	-1,6	0,6

COMMENTAIRE

L'AS-MPC acquiert des prestations en matière d'infrastructures, de finances et de personnel auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), du Centre de services en matière de finances de l'Administration fédérale des finances (CDS FI AFF), du Secrétariat général du Département fédéral des finances (SG-DFF) et de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT). Elle a conclu à cette fin des conventions de prestations avec ces services. Dans des cas particuliers, elle collabore avec des partenaires externes.

Dans l'ensemble, les dépenses devraient être inférieures de 37 500 francs à celles inscrites au budget 2025. Les dépenses totales ne devraient pas évoluer au cours des années 2027 à 2029 du plan financier.

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus / Recettes	0	-	-	-	-	-	-	-
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	0	-	-	-	-	-	-	-
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)		-			-	-	-	
Charges / Dépenses	1 378	1 681	1 643	-2,2	1 641	1 642	1 641	-0,6
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 378	1 681	1 643	-2,2	1 641	1 642	1 641	-0,6
Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)			-38		-2	0	0	

EXPOSÉ DES MOTIFS

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
Total	1 378 474	1 680 500	1 643 000	-37 500	-2,2
Charges de fonctionnement	1 378 474	1 680 500	1 643 000	-37 500	-2,2
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	1 378 474	1 680 500	1 643 000	-37 500	-2,2
Dépenses de personnel	834 730	985 200	986 200	1 000	0,1
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	543 745	695 300	656 800	-38 500	-5,5
<i>dont informatique</i>	143 332	212 400	170 400	-42 000	-19,8
<i>dont conseil</i>	98 030	113 400	110 000	-3 400	-3,0
Postes à plein temps (Ø)	3	4	4	0	0,0

Dépenses de personnel et équivalents plein temps

Les dépenses de personnel comprennent la rétribution du personnel, les cotisations de l'employeur ainsi que les autres dépenses de personnel relatives aux postes au sein du secrétariat, de même que l'indemnité présidentielle et les indemnités journalières pour les sept membres de la commission de l'AS-MPC. Les coûts prévus restent stables par rapport au budget 2025.

Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation

Par rapport au budget précédent, les dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation diminuent de 38 500 francs au total.

Les dépenses de biens et services liées à l'informatique comprennent l'exploitation de l'infrastructure informatique, de la téléphonie et des applications spécialisées. Essentiellement fournies par l'OFIT, les prestations informatiques diminuent de 42 000 francs par rapport au budget 2025.

Les ressources budgétisées au titre des dépenses de conseil sont destinées au soutien externe pour les projets transversaux. Elles diminuent de 3400 francs par rapport au budget 2025.

Le montant de 376 400 francs inscrit au titre des autres dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation se répartit comme suit :

– Prestations de service externes (mandats à des procureurs extraordinaire	
en vertu de l'art. 67 LOAP)	115 000
– Loyers (acquisition des prestations auprès de l'OFCL)	106 800
– Prestations de service (acquisition auprès du CDS FI AFF)	39 200
– Frais effectifs (frais de voyage et remboursement des frais des membres de la commission)	31 000
– Autres dépenses d'exploitation (dépenses relatives au secrétariat)	34 400
– Prestations de service externes (mandats de traduction)	50 000

Bases légales

LF du 19.3.2010 sur l'organisation des autorités pénales (LOAP ; RS 173.71), art. 23 ss. O du 1.10.2010 de l'Assemblée fédérale concernant l'organisation et les tâches de l'autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération (RS 173.712.24).

MINISTÈRE PUBLIC DE LA CONFÉDÉRATION

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Priorités en matière de politique criminelle : organisations criminelles, blanchiment d'argent, corruption internationale, terrorisme, droit pénal international et cybercriminalité
- Spécialisation technique et stratégies dans des domaines d'infractions et groupes opérationnels (*task forces*)
- Coopération avec des autorités partenaires suisses et étrangères
- Organisation d'assistance efficiente et efficace pour soutenir l'activité principale, y compris la mise à disposition d'instruments adéquats
- Développement professionnel approprié des collaborateurs et création d'un environnement de travail motivant

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Recettes courantes	1,7	1,1	1,1	0,0	1,1	1,1	1,1	0,0
Dépenses courantes	77,9	81,6	91,2	11,8	91,2	91,7	91,9	3,0
Dépenses propres	77,9	81,6	91,2	11,8	91,2	91,7	91,9	3,0
Dépenses financières	0,0	–	–	–	–	–	–	–
Autofinancement	-76,2	-80,5	-90,1	-12,0	-90,1	-90,6	-90,8	-3,1
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	-1,2	-1,8	-2,2	-25,1	-2,4	-2,8	-3,2	-15,7
Résultat annuel	-77,4	-82,2	-92,3	-12,3	-92,6	-93,3	-94,0	-3,4
Dépenses d'investissement	4,4	3,8	2,5	-35,4	3,1	4,2	4,2	2,2

COMMENTAIRE

Par rapport au budget 2025, les dépenses courantes inscrites au budget 2026 augmentent de 9,6 millions ; les dépenses d'investissement diminuent quant à elles de 1,4 million. Cette augmentation est due à la mise en service d'applications spécialisées et de projets de numérisation (2,6 mio) ainsi qu'à la hausse des frais de détention et d'enquête (6,7 mio).

PROJETS 2026

- Numérisation de la poursuite pénale : développement et introduction d'outils technologiques permettant d'alléger l'activité principale opérationnelle et d'augmenter la sécurité, l'efficacité et la qualité de la poursuite pénale (Core.Link, Futuro)
- Environnement de travail numérique : optimisation constante des prestations et processus internes (CoLab, introduction de la SEQ, mise en œuvre de la gestion des services informatiques [ITSM], Intranet, remplacement d'eFlow)
- Transformation et développement du MPC : élaboration et introduction de bases pour le développement systématique du MPC et de ses domaines d'infractions (Unavoce, gestion des savoirs)

GP 1: AUTORITÉ DE POURSUITE PÉNALE DE LA CONFÉDÉRATION

MANDAT DE BASE

Le Ministère public de la Confédération (MPC) est chargé d'enquêter et de soutenir l'accusation pour les infractions relevant de la juridiction fédérale énumérées aux art. 23 et 24 du code de procédure pénale (CPP, RS 312.0) et dans des lois fédérales spéciales. Il s'agit, d'une part, d'infractions classiques contre la sûreté de l'État, à savoir d'actes pénallement répréhensibles visant avant tout la Confédération ou ses intérêts. D'autre part, la compétence du MPC s'étend à la poursuite pénale d'affaires complexes, intercantonales ou internationales, en matière de crime organisé (dont le terrorisme et son financement), de blanchiment d'argent et de corruption internationale. Dans le cadre d'une compétence facultative de la Confédération, le MPC se saisit également des cas de criminalité économique d'ampleur nationale ou internationale. Enfin, il lui incombe d'exécuter les demandes d'entraide judiciaire émanant des autorités de poursuite pénale étrangères.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus et recettes d'investissement	1,9	1,1	1,1	0,0	1,1	1,1	1,1	0,0
Charges et dépenses d'investissement	83,7	87,2	95,9	10,0	96,8	98,6	99,2	3,3

OBJECTIFS

	C 2024	B 2025	B 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
Autorité de poursuite pénale: les enquêtes pénales sont conduites de manière professionnelle, ciblée et efficace avec une qualité juridique et une forme irréprochables						
- Enquêtes pénales avec durée de procédure de < 1 an (% min.)	42	40	40	40	40	40
- Enquêtes pénales avec durée de procédure de 1 à 5 ans (% max.)	48	40	40	40	40	40
- Enquêtes pénales avec durée de procédure de 5 à 10 ans (% max.)	9	15	15	15	15	15
- Enquêtes pénales avec durée de procédure de > 10 ans (% max.)	1	5	5	5	5	5
- Rapport entre les enquêtes liquidées et les enquêtes nouvellement ouvertes (quotient)	0,62	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10
- Rapport entre les demandes d'entraide judiciaire liquidées et les demandes acceptées (quotient)	1,05	1,05	1,05	1,05	1,05	1,05

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nouvelles enquêtes (nombre)	305	255	292	256	318	332
Enquêtes pénales liquidées (nombre)	868	236	325	251	191	207
Total des enquêtes pénales (nombre)	395	428	423	429	500	557
Actes d'accusation déposés (nombre)	17	29	14	21	16	22
Actes d'accusation déposés en procédure simplifiée (nombre)	7	4	6	4	3	2
Demandes d'entraide judiciaire acceptées (nombre)	244	213	204	148	167	172
Procédures d'entraide judiciaire liquidées (nombre)	248	269	251	173	136	181
Total des procédures d'entraide judiciaire pendantes (nombre)	317	249	198	191	214	208

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus / Recettes	1 884	1 100	1 100	0,0	1 100	1 100	1 100	0,0
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 884	1 100	1 100	0,0	1 100	1 100	1 100	0,0
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			0		0	0	0	
Charges / Dépenses	83 692	87 156	95 890	10,0	96 774	98 605	99 216	3,3
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	83 692	87 156	95 890	10,0	96 774	98 605	99 216	3,3
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			8 735		883	1 831	611	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
Total <i>recettes courantes</i>	1 883 808	1 100 000	1 100 000	0	0,0

Les revenus de fonctionnement du MPC comprennent principalement les émoluments pour des actes officiels liés à la procédure pénale fédérale, les recettes générées par la facturation des coûts en cas de consultation des dossiers ainsi que les recettes générées par la perception de coûts en cas d'ordonnances pénales et d'ordonnances de classement des procédures. La valeur budgétisée correspond à la valeur moyenne des recettes inscrites dans les comptes des quatre derniers exercices (2021 à 2024), corrigée des recettes ponctuelles.

Bases légales

Émoluments : code de procédure pénale (CPP ; RS 312.0), art. 422 à 428. LF sur l'organisation des autorités pénales de la Confédération (LOAP ; RS 173.71), art. 73 et 75.

Remarques

Le montant des recettes dépend des jugements et des décisions rendues par les autorités pénales de la Confédération.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
Total	83 691 601	87 155 600	95 890 400	8 734 800	10,0
Charges de fonctionnement	79 249 062	83 337 100	93 422 400	10 085 300	12,1
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	78 063 561	81 578 100	91 222 400	9 644 300	11,8
Dépenses de personnel	46 555 459	49 147 100	49 201 400	54 300	0,1
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	31 507 832	32 431 000	42 021 000	9 590 000	29,6
<i>dont informatique</i>	7 827 090	11 649 900	14 259 300	2 609 400	22,4
<i>dont conseil</i>	111 933	606 300	644 800	38 500	6,3
Dépenses financières	269	-	-	-	-
Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif	1 185 501	1 759 000	2 200 000	441 000	25,1
Dépenses d'investissement	4 442 539	3 818 500	2 468 000	-1 350 500	-35,4
Postes à plein temps (Ø)	264	270	270	0	0,0

Dépenses de personnel et postes à plein temps

Aucun poste supplémentaire n'est sollicité. L'écart de + 0,1 % est dû aux coupes budgétaires uniques décidées par le Parlement dans le budget 2025.

Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation

Les dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation progressent de 9,6 millions, dont une partie est due à des dépenses plus élevées liées à l'informatique et à l'exploitation et la maintenance dans le cadre de la mise au point et du déploiement des nouveaux systèmes globaux Joining Forces 2020+ durant les années 2021-2026 et pour d'autres applications spécialisées dans le cadre de la transformation numérique et de l'analyse financière forensique (+ 2,6 mio). En outre, une augmentation de 6,7 millions résulte des frais de détention et d'enquête en raison de la hausse des dépenses au cours des années précédentes et de nouvelles compétences (aviation, Hamas, loi fédérale sur la surveillance et la transparence des marchés de gros de l'énergie [LSTE]).

Les dépenses de conseil ainsi que les dépenses pour la réalisation de projets stratégiques restent stables par rapport au budget précédent.

Amortissements et autres variations de l'évaluation du patrimoine administratif

Les amortissements concernent les immobilisations corporelles meubles, le matériel informatique ainsi que les logiciels.

Dépenses d'investissement

Le total de 2,5 millions se compose de 0,3 million pour l'infrastructure (scanners, installations de vidéoconférence), de 2,0 millions pour le projet Joining Forces et de 0,1 million pour le remplacement de voitures.

TRIBUNAL FÉDÉRAL DES BREVETS

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Traitement des litiges relevant du droit des brevets conformément à la LF du 20.3.2009 sur le Tribunal fédéral des brevets (LTFB)
- Garantie de l'État de droit et d'une jurisprudence qualitativement et quantitativement de haut niveau

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Recettes courantes	1,5	2,1	0,8	-62,1	0,8	0,8	0,8	-21,5
Dépenses courantes	1,5	2,1	2,2	1,0	2,2	2,2	2,2	0,4
Dépenses propres	1,5	2,1	2,2	1,0	2,2	2,2	2,2	0,4
Autofinancement	-	0,0	-1,3	n.d.	-1,4	-1,4	-1,4	-233,0
Résultat annuel	-	0,0	-1,3	n.d.	-1,4	-1,4	-1,4	-233,0

COMMENTAIRE

Le Tribunal fédéral des brevets (TFB) connaît des litiges en matière de brevet sur le territoire de la Suisse en tant que tribunal de première instance de la Confédération. Il statue comme autorité précédant le Tribunal fédéral.

Au niveau des dépenses courantes, le budget 2026 avec plan intégré des tâches et des finances (PITF) 2027-2029 reprend pour l'essentiel le budget 2025 avec PITF 2026-2028. Les dépenses de personnel représentent deux bons tiers des charges de fonctionnement, les dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation à peine un tiers.

La révision de la loi sur les brevets induit en revanche que le déficit du TFB est à la charge du budget fédéral et ne peut plus être répercute sur l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI). Comme prévu dans le PITF 2026-2028, les recettes budgétées pour l'exercice 2026 sont réduites d'autant.

GP 1: JURISPRUDENCE DU TRIBUNAL FÉDÉRAL DES BREVETS

MANDAT DE BASE

Le TFB liquide les procédures avec efficience et dans un délai raisonnable. Les décisions sont de haute qualité, conformes au droit, compréhensibles et accessibles au public.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus et recettes d'investissement	1,5	2,1	0,8	-62,1	0,8	0,8	0,8	-21,5
Charges et dépenses d'investissement	1,5	2,1	2,2	1,0	2,2	2,2	2,2	0,4

OBJECTIFS

	C 2024	B 2025	B 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
Volume de travail: le TFB maîtrise la charge de travail						
- Le nombre d'affaires liquidées correspond au nombre d'affaires introduites (%)	125	100	100	100	100	100
- Le nombre d'affaires pendantes ne dépasse pas le nombre d'affaires liquidées durant l'année; affaires encore pendantes (nombre, max.)	24	30	30	30	30	30
Délai de liquidation: le TFB statue dans des délais raisonnables						
- La durée moyenne des affaires est inférieure à 365 jours (jours)	275	365	365	365	365	365
- Les procédures ne durent qu'exceptionnellement plus de 3 ans; procédures non liquidées (nombre, max.)	0	3	3	3	3	3
- Moins de 30 % des procédures durent plus de 2 ans (nombre, max.)	0	9	9	9	9	9
Confiance: la confiance dans la justice est élevée						
- La satisfaction et la qualité du service sont attestées par un sondage auprès des avocats (tous les 3-5 ans) (%), min.)	-	-	80	-	-	-
Transparence: la jurisprudence est transparente						
- Tous les arrêts sont publiés sur l'internet, avec év. indication des idées maîtresses (%)	100	100	100	100	100	100

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Affaires introduites (nombre)	20	30	30	30	30	30
Affaires liquidées (nombre)	25	30	30	30	30	30
Cas d'assistance judiciaire (nombre)	0	1	1	1	1	1
Coûts de l'assistance judiciaire (CHF)	0	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
Juges (nombre)	3,7	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6
Greffiers (nombre)	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Collaborateurs dans les services (nombre)	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Affaires introduites (nombre)	29	21	22	27	24	31
Affaires liquidées (nombre)	29	40	17	22	25	32
Cas d'assistance judiciaire (nombre)	1	0	0	1	0	0
Coûts de l'assistance judiciaire (CHF)	65 000	0	0	85 000	0	0
Juges (nombre)	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6
Greffiers (nombre)	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Collaborateurs dans les services (nombre)	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3

POSTES BUDGÉTAIRES

milliers CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ en % 25-26	PF 2027	PF 2028	PF 2029	Δ Ø en % 25-29
Revenus / Recettes	1 508	2 120	803	-62,1	803	803	803	-21,5
Domaine propre								
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 508	2 120	803	-62,1	803	803	803	-21,5
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			-1 317		0	0	0	
Charges / Dépenses	1 508	2 131	2 153	1,0	2 158	2 166	2 169	0,4
Domaine propre								
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 508	2 131	2 153	1,0	2 158	2 166	2 169	0,4
<i>Δ par rapport à l'exercice précédent (val. abs.)</i>			22		5	8	3	

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
Total <i>recettes courantes</i>	1 508 459	2 119 800	803 000	-1 316 800	-62,1

Dont :

- Émoluments judiciaires 800 000
- Autres recettes 3 000

Induite par la révision de la loi sur les brevets, la suppression de l'imputation du déficit à l'IPI entraîne une baisse des recettes d'environ 1,3 million par rapport au budget 2025.

Bases légales

LF du 20.3.2009 sur le Tribunal fédéral des brevets (LTFB ; RS 173.41).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2024	B 2025	B 2026	val. abs.	Δ 2025-26 %
Total	1 508 459	2 130 900	2 152 700	21 800	1,0
Charges de fonctionnement	1 508 459	2 130 900	2 152 700	21 800	1,0
Dépenses courantes (y c. imputation interne des prestations)	1 508 459	2 130 900	2 152 700	21 800	1,0
Dépenses de personnel	1 293 340	1 497 600	1 524 500	26 900	1,8
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	215 119	633 300	628 200	-5 100	-0,8
<i>dont informatique</i>	137 341	156 100	149 400	-6 700	-4,3
<i>dont conseil</i>	-30 875	16 600	17 000	400	2,4
Postes à plein temps (Ø)	6	6	6	0	0,0

Dépenses de personnel et équivalents plein temps

Les *dépenses de personnel* augmentent de 26 900 francs par rapport au budget précédent, principalement en raison de la mise à jour de l'accord de service avec le Tribunal administratif fédéral (TAF). Par contre, les effectifs de personnel restent stables.

Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation

Globalement, les dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation marquent une légère baisse de 5100 francs (- 0,8 %).

Les *dépenses informatiques* diminuent de 6700 francs (- 4,3 %) par rapport au budget 2025.

Les *dépenses de conseil* se maintiennent au niveau du budget précédent.

Les autres dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation à hauteur de 0,5 million regroupent principalement les éléments suivants :

– Pertes sur débiteurs	170 000
– Charges d'exploitation distinctes	168 500
– Loyer	58 500
– Frais	26 500
– Prestations de service externes	15 000

Depuis la modification du code de procédure civile entrée en vigueur le 1.1.2025, le risque d'encaissement concernant les frais de procédure incombe au tribunal. Cela explique notamment que, depuis le budget 2025, des pertes sur débiteurs d'un montant de 170 000 francs sont portées au budget.

Les *charges d'exploitation distinctes* comprennent, comme l'année précédente, 150 000 francs pour l'assistance judiciaire aux frais d'avocat et de procédure.

Bases légales

LF du 20.3.2009 sur le Tribunal fédéral des brevets (LTFB ; RS 173.41). LF du 24.3.2000 sur le personnel de la Confédération (LPers ; RS 172.220.1).

Remarques

Le TFB a ses bureaux à Saint-Gall et tient ses audiences au siège du TAF. Le TAF met son infrastructure à la disposition du TFB à prix coûtant et lui fournit le personnel nécessaire à l'accomplissement de ses tâches administratives. Ces prestations sont indemnisées conformément au contrat de prestations.

